



Fête de la Peinture 2017

Couleurs d'Ile de France

15 communes se sont rassemblées pour vous proposer des Fêtes de la Peinture.
Voici comment vous pouvez y participer :

Fête, mode d'emploi :

Ces journées sont l'occasion pour le plus grand nombre, enfants et adultes, d'éprouver le plaisir de peindre dans les rues, les places ou les chemins. Dans chaque ville ou village, débutants ou confirmés, vous serez accueillis pour créer, dans la journée, une peinture ou un dessin sur un sujet libre à propos des monuments et des lieux de la ville ou des habitants célèbres. Le soir, votre œuvre sera exposée et vous pourrez participer au concours doté de nombreuses récompenses (le concours n'est pas obligatoire). La participation est gratuite.

Qui peut participer ?

Chacun peut participer, enfants, parents, grands-parents, répartis en 8 séries (+ « coup de cœur »). L'âge pris en compte est celui de l'anniversaire à la date de la manifestation.

Sous quelles conditions ?

Comme les adultes, les enfants devront obligatoirement présenter un sujet concernant la ville, son patrimoine et reconnaissable comme tel ; dans le cas contraire, l'œuvre sera malheureusement hors concours et refusée à la finale. **Les œuvres devront être réalisées sur le terrain et non chez soi. Il est interdit de signer les œuvres afin de préserver l'anonymat.**

Quelles techniques ?

Pas de technique pour les enfants.

Pour les séries Toulouse-Lautrec, Cézanne et Michel-Ange : les 8 techniques à plat autorisées sont les suivantes : Huile, Pastel (sec ou gras), Aquarelle, Gouache, Acrylique, Dessin (Sanguine, Fusain, Crayon - mono ou polychrome), Encre (Plume, Feutre, Lavis, - mono ou polychrome), Autres Techniques et supports (Collages, Aérographe, Émaux...). Sont exclus les procédés photographiques et informatiques.

Pour toutes les manifestations, les œuvres concourent dans une technique déterminée, selon la **technique dominante** de l'œuvre ; cette attribution reste à l'appréciation des organisateurs.

Séries	Âges	Techniques	Désignation des techniques	Prix
Matisse	entre 3 et 5 ans	Pas de technique		1er et 2ème prix concourent pour la finale
Van Gogh	entre 6 et 9 ans	Pas de technique		
Léger	entre 10 et 14 ans	Pas de technique		
Graff	tout âge	Pas de technique	Graffitis ayant un lien avec le patrimoine de la ville sur un support 70x100 cm maxi	
Braque	tout âge	Pas de technique	"Vision abstraite ou symbolique" du patrimoine	
Toulouse-Lautrec (débutants)	à partir de 15 ans et adulte	8 techniques	Huile, Pastel, Aquarelle Gouache, Acrylique, Dessin, Encre, Autres techniques et supports	1er et 2ème prix par technique concourent pour la finale
Cézanne (confirmés)	à partir de 15 ans et adulte	8 techniques	Huile, Pastel, Aquarelle Gouache, Acrylique, Dessin, Encre, Autres techniques et supports	
Michel Ange (catégorie d'honneur)	A partir de 15 ans et adulte	8 techniques	Huile, Pastel, Aquarelle Gouache, Acrylique, Dessin, Encre, Autres techniques et supports	
"Coup de cœur"	Enfant et adulte	Pas de technique	"Ce qui plaît au jury"	1er prix enfant et 1er prix adulte concourent pour la finale

Les prix mentionnés dans ce tableau permettent aux lauréats de concourir pour la Finale des Fêtes.

Les artistes qui ont réalisé une œuvre "Braque/vision abstraite" devront la déclarer **au retour de leur œuvre** pour la classer dans cette série. Une seule œuvre d'artiste sera retenue par chaque ville mais l'artiste peut créer dans plusieurs fêtes de villes.



Les œuvres réalisées dans la série « GRAFF » doivent être créées sur un support 70 x 100cm maxi. Le Graffiti doit être reconnaissable et représenter le patrimoine de la ville.

Les organisateurs ont toute liberté d'attribuer, comme ils le souhaitent, des prix locaux (prix des peintres en famille, prix d'association, prix de la ville ...). Ces prix ne seront pas retenus pour la finale.

Les adultes qui ont gagné trois prix dans une même technique lors de la saison précédente sont priés de s'inscrire dans une série supérieure à ces prix (sauf les "Michel-Ange", bien sûr !). Ils peuvent bien évidemment changer de technique et dans ce cas, ils restent dans leur série.

Le participant doit obligatoirement s'inscrire et faire valider son support d'œuvre en début de journée auprès de l'organisation de la ville qui apposera un tampon encreur daté. Sans exécution de ces 2 obligations, l'œuvre est hors concours. La signature du registre d'inscription valide l'acceptation du règlement.

Quels horaires ? A titre indicatif :

8 h - 13 h : Accueil des participants, inscription, validation des supports et matériaux

8 h - 16 h : Après inscription, création des œuvres dans la ville

14 h - 16 h (au plus tard) : Retour et contrôle des œuvres, encadrement, accrochage

17 h 30 : Ouverture au public

18 h 00 : Palmarès et récompenses

Quels supports ?

Tous les supports sont autorisés : toile, carton, papier, contrecollé, soie, bois, métaux, porcelaine, verre, pierre, etc...

Chaque participant doit apporter son support et ses matériaux. Sont exclus les procédés photographiques et informatiques. Tous les nouveaux matériaux devront être déclarés à l'accueil lors de l'inscription.

Le format maximum autorisé est 65 x 54 cm pour tous les supports sauf pour la série « GRAFF » qui autorise le format 70x100 cm. Toute œuvre au format supérieur sera hors concours.

Des encadrements légers, pour les œuvres sur papier et carton, seront mis à la disposition des participants pour l'exposition sauf pour le GRAFF. Les encadrements réalisés par les peintres ne sont pas acceptés.

Les artistes peuvent proposer 3 supports, au plus, qui devront être validés au dos par les organisateurs. L'œuvre unique rapportée en fin de journée devra avoir été effectuée sur l'un de ces 3 supports.

Un concours

Au-delà du plaisir de la création, de la redécouverte du patrimoine et du cadre de vie, chacun pourra exposer son œuvre le jour même. Libre à chaque artiste de participer ou non au concours local pour voir sa peinture ou son dessin distingué par le Jury et de participer à la Finale qui aura lieu en novembre. Si un artiste refuse d'aller en finale, le jury choisira une autre œuvre dans la même série et dans la même technique.

Quel jury ?

Un jury composé de 5 membres dont un président (représentants de la ville, des associations locales, professeurs d'arts plastiques, artistes...) détermine les lauréats. Le palmarès de chaque concours sera proclamé le jour même en fin d'après-midi. En cas de litige, le choix du président du jury est prépondérant. Le jury, seul décisionnaire, décide d'envoyer ou non une œuvre à la finale.

Une exposition finale

Les œuvres auxquelles sont décernés des prix de la Fête de la Peinture dans les concours locaux des villes seront exposées à la FINALE qui aura lieu **le DIMANCHE 5 novembre 2017 à Etrechy - Espace Jean Monnet - Bd des Lavandières** - proclamation du palmarès à 16 h et retrait des œuvres après la remise de prix. Si un artiste est gagnant dans différentes séries et plusieurs villes, ses œuvres seront classées dans la série la plus chevronnée en finale.

Lors de cette finale, le Jury décernera les grands prix de "LA FETE DE LA PEINTURE". Plusieurs centaines d'œuvres seront exposées pendant cette journée. L'entrée sera libre et gratuite.

Les œuvres primées qui auront été reprises par les peintres, à la suite de la manifestation locale, ne pourront être exposées à la finale.

Un règlement

Ce règlement a été établi par les représentants des communes organisatrices de ces Fêtes de la Peinture. Il est destiné à favoriser leur bon déroulement par la définition de principes communs à toutes les communes et à tous les participants. Les organisateurs sont de simples détenteurs à titre précaire des œuvres reçues et non dépositaires au sens du code civil. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de quelque nature que ce soit. L'assurance des œuvres exposées reste à la charge des exposants.

Bonne journée de la Fête de la Peinture Rapide

Les représentants de :

*Angervilliers, Athis-Mons, Auvers-Saint-Georges, Egly, Fontenay-les-Briis, Leuville-sur-Orge,
Le-Val-Saint-Germain, Linas, Marcoussis, Marolles-en-Hurepoix, Nozay, Saint-Germain-Lès -Arpajon,
Saint-Sulpice-de-Favières, Villeconin, Villiers-sur-Orge.*